



Synergies

décembre 2019 | n°3

Lettre d'information interne

Un projet novateur de coopération

Comme annoncé lors de la conférence de presse commune qui s'est tenue le 28 novembre dernier, la Comue expérimentale Angers-Le Mans naîtra dans le prolongement de la dissolution de l'UBL le 1^{er} janvier 2020. L'ambition clairement affichée est de devenir, à travers ce rapprochement, un acteur territorial de poids, d'être visible en termes d'offre de formation et de recherche sur des secteurs d'excellence commun ou en devenir. Il s'agira plus précisément d'œuvrer ensemble pour être :

- › une université de rang international par l'excellence de sa formation et de sa recherche,
- › un acteur majeur de l'innovation et de la valorisation en faveur du développement économique du territoire,
- › un lieu de promotion sociale par les études et un outil pour l'insertion professionnelle des étudiants et pour l'accompagnement des étudiants tout au long de leur vie,
- › un levier de promotion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de nos territoires à l'international,
- › une université où le numérique est source d'innovations,
- › une université responsable au service du développement équilibré des territoires dans lequel elle s'inscrit.

« Cette volonté de travailler ensemble à ce rapprochement était inscrite dès 2016 dans les déclarations d'axes stratégiques et de développement de nos deux universités. »

Christian Roblédo

« Ce rapprochement doit contribuer au renforcement de l'ESR sur nos territoires : en Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, sur les sites universitaires d'Angers et du Mans, mais aussi sur les sites de Laval, Cholet et Saumur. »

Rachid El Guerjouma

Le projet de statuts : vers un établissement expérimental souple

Fortes de leurs **réussites communes**, les deux universités ont décidé de s'engager dans une **Comue expérimentale de nature fédérale**. La composition des instances repose sur une **représentativité paritaire** des deux membres fondateurs.

- > les deux universités conservent leur **personnalité morale** et leur **gouvernance**.
- > un **transfert de compétences** est prévu dans les domaines suivants :
 - délivrance du doctorat,
 - éthique de la recherche,
 - gestion des archives ouvertes (HAL),
 - dispositif Cap Europe,
 - appui à l'entrepreneuriat étudiant,
 - portage de l'actionnariat SATT.
- > des **compétences partagées**, coordonnées par pôles, qui pourront porter sur la formation, la recherche, la vie étudiante, les relations internationales, la qualité de vie au travail, le numérique...
- > des **personnels** pourront être mis à disposition de la Comue, tout en restant affectés à leur établissement d'origine.

Des membres associés :

Un établissement qui adhère aux valeurs fondatrices de la Comue peut en devenir membre associé. Les candidatures devront être acceptées par délibération du CA de la Comue, après avis du Sénat académique, à la majorité absolue. Parmi les potentiels associés, on peut citer par exemple le CHU et le CHM.



1 conseil d'administration

(40 membres)

1 sénat académique

(42 membres)

1 président et 1 vice-président

(mandats de 4 ans)

1 organisation en pôles de coordination

1 déploiement évolutif des projets

à court terme (2020-2024)

à moyen terme (2024-2028)



1 évaluation à mi-parcours

au bout de 4 ans.



Validation des statuts dans les instances :

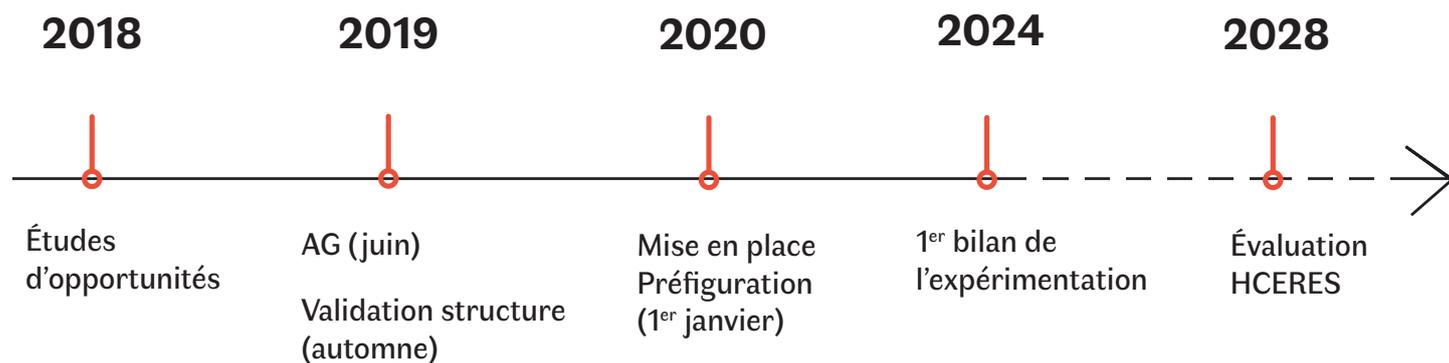
UA

CT du 26/11
CAC du 10/12
CA du 19/12

LMU

CT du 6/12
CAC du 12/12
CA du 19/12

Le calendrier de déploiement

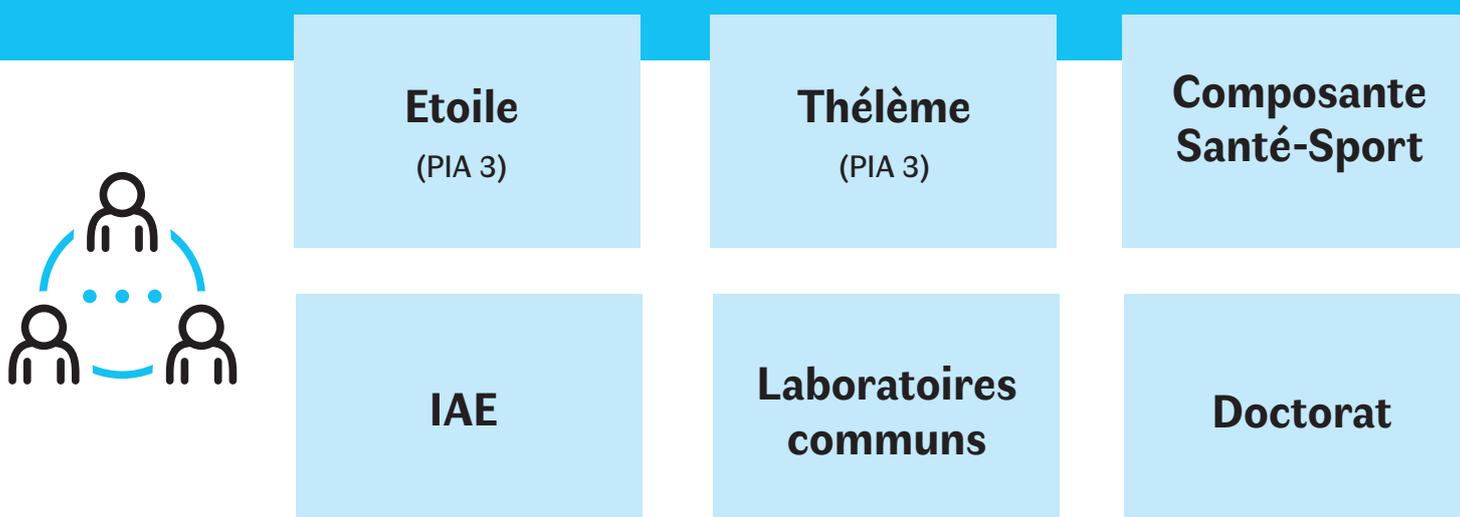


Exemples de pôles de coordination



Les pôles sont des **organisations fonctionnelles** de coordination ou de mise en commun. Ces pôles sont distincts des composantes. Ils travaillent avec et auprès des personnels des établissements. Ils sont porteurs de projets dans leur domaine d'**expertise**.

Exemples de composantes, laboratoire et projets communs



Le point de vue des collectivités



« La Région des Pays de la Loire salue aujourd’hui le rapprochement stratégique des universités d’Angers et du Mans, que la Région a soutenu en finançant notamment l’accompagnement du projet de réflexion. Cette alliance de deux universités avec des atouts complémentaires, dans une dynamique de renforcement mutuel, répond à l’enjeu, important pour notre territoire, de visibilité nationale et internationale de nos établissements. » Christelle Morançais, *présidente de la Région des Pays de la Loire.*

Le rapprochement entre les universités d’Angers et du Mans a été pensé sur la base de la coopération, de la vision sur le long terme et d’un projet novateur. L’objectif est que les établissements partagent une réputation, une qualité de formation et de recherche ainsi qu’un environnement géographique, social et économique. Il s’agit de travailler sur les complémentarités, d’identifier et de valoriser ce qui devient possible en binôme, d’affirmer la place des deux universités dans le paysage régional et inter-régional mais aussi d’être en mesure de répondre aux appels à projets nationaux et internationaux.

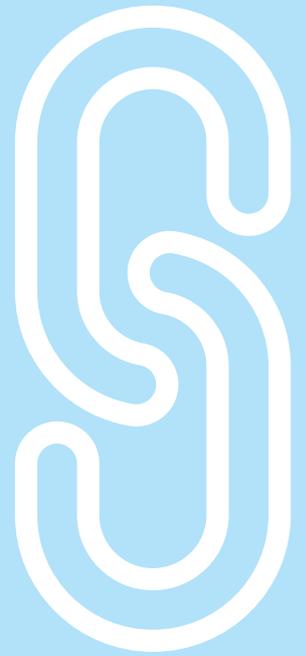
« Cette ambition commune doit permettre aux deux sites de développer des actions de proximité qui favorisent la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle. Dans le même temps, elle va permettre de consolider les pôles d’excellence dans les domaines de la recherche et de l’innovation, et ce dans des secteurs bien identifiés et économiquement porteurs. »

Christophe Béchu, maire d’Angers, président d’Angers Loire Métropole.

La Ville du Mans avec son université porte l’ambition de devenir une ville universitaire : le partenariat avec l’Université d’Angers y contribuera. Ce partenariat entre les deux universités est la bonne échelle pour peser dans l’espace national et européen de la recherche, de l’enseignement supérieur et de l’innovation. Le Mans Université et l’Université d’Angers coopèrent depuis de nombreuses années en matière de recherche et de formation. L’accueil au Mans des étudiants en première année d’études de santé en est une belle illustration.

« Le chemin tracé est stratégique : il s’agit de conduire des projets partagés ensemble. L’expérimentation par projets développera progressivement une pratique commune aux personnels de chacune des universités. »

Stéphane Le Foll, maire du Mans, président de Le Mans Métropole, ancien ministre.



**Le Mans
Université**



université
angers

Directeurs de la publication

Christian Roblédo,
président de l'Université d'Angers
Rachid El Guerjouma,
président de Le Mans Université

Conception

Directions de la communication de l'UA et de LMU

Typographies

Faune, Alice Savoie / Cnap
CC BY-ND 4.0
Poppins, Indian Type Foundry